



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

oniseP

MON ORIENTATION
EN LIGNE

FLASH INFO

MON ORIENTATION
EN LIGNE

n° 9 - juin 2024



Publications

→ Nouvelles publications



Collection Parcours : « **Agriculture et forêt** ».

Collection Parcours : « **Droit** ».

Collège / Lycée

→ Groupes de besoins

Le ministère de l'Éducation nationale a publié, en mai 2024, un vademecum pour organiser les groupes de besoins au collège. Ce guide rappelle que le nombre de groupes, leur composition et le nombre d'élèves par groupes n'est pas prescrit, tout cela dépendant notamment du contexte de l'établissement. Il donne des exemples d'organisation, notamment pour constituer les groupes ou sur la périodicité des retours en classe de référence.

À consulter : le [vademecum](#) sur Eduscol.

→ Niveau des élèves de 6^e en français et en mathématiques

En septembre 2023, pour la septième année consécutive, tous les élèves de 6^e ont été évalués en français et en mathématiques sur support numérique. Cette note de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) met en évidence une légère hausse du niveau des élèves en français et mathématiques par rapport à 2017. Les filles présentent de meilleures performances que les garçons en français, alors qu'en mathématiques, l'avantage est aux garçons.

À lire : la [Note d'Information n° 24.15](#) d'avril 2024.

→ Mixité sociale au collège

La note d'information de la DEPP publiée en mai 2024, dresse un état des lieux de la ségrégation sociale au collège à la rentrée 2023. Elle met en évidence l'hétérogénéité entre départements en matière de niveau et d'évolution de la ségrégation sociale au collège. Cette note précise par ailleurs que cette situation « n'est pas seulement liée aux politiques éducatives, mais qu'elle intègre également des facteurs tels que le logement et les conséquences des mobilités géographiques des familles ».

À lire : la [Note d'Information n° 24.19](#) de mai 2024.

→ Contrôle pédagogique des CFA

Le rapport conjoint de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de l'IGÉSR (Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) sur la qualité de la formation professionnelle et de l'apprentissage a été présenté aux partenaires sociaux en décembre 2023 et rendu public le 27 mai 2024. L'annexe 10 de ce rapport porte sur le suivi de la qualité pédagogique des formations et recommande notamment de modifier le cadre réglementaire « pour permettre des sanctions en cas de défaillances avérées, afin de clarifier les conséquences du contrôle pédagogique ».

À consulter : le [rapport](#) en ligne sur le site de l'IGAS.

→ Rapport de la défenseure des droits

Dans son rapport annuel d'activité 2023, la Défenseure des droits observe une hausse régulière des réclamations qui lui sont adressées. Parmi les sujets traités, on retrouve :

- La situation des élèves sans affectation au lycée à la rentrée scolaire 2022. L'enquête menée par l'institution a révélé que 18 000 élèves étaient concernés par ce problème à la rentrée 2022 et 28 000 élèves non affectés au 30 août 2023. La Défenseure des droits émet plusieurs recommandations en prévision de la rentrée 2024.

- L'évaluation de l'accueil téléphonique des services publics conduite auprès de quatre organismes assurant des missions de service public essentielles et généralistes, la Défenseure des droits met en évidence l'importance de maintenir plusieurs canaux de communication, notamment le téléphone.

À consulter : le [rapport](#) sur le site officiel du Défenseur des droits et l'[article](#) sur le site de la banque des territoires.

Enseignement supérieur

→ Parcoursup 2024 : les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Environ 96,6 % des 648 000 élèves de terminale inscrits sur la plateforme Parcoursup ont confirmé au moins un vœu. En moyenne, ces élèves ont confirmé 13,4 vœux, un chiffre quasi similaire à celui de 2023 (13,5 vœux). La structure des vœux confirmés évolue peu, la filière de formation la plus fréquemment demandée reste la licence, suivie des BTS, du BUT et des CPGE. La part des vœux en BTS baisse de 0,7 point, au profit des BUT (+0,3 point) et des parcours accès santé spécifique (PASS +0,2 point).

Près de 9 candidats sur 10 ayant exprimé un vœu en CPGE, en école d'ingénieurs ou en école de commerce ont également formulé un vœu pour une licence. 82 % des candidats en PASS ont aussi fait un vœu en LAS et 32 % un vœu en DE sanitaire et social. Le nombre de candidats boursiers en terminale augmente : un quart des candidats de terminale sont des boursiers du secondaire (+0,3 points par rapport à 2023). Trois candidats de terminale sur quatre ont confirmé au moins un vœu en dehors de l'académie de leur lycée. Pour les boursiers, cette part est plus faible (66 %).

À lire : la [Note flash du SIES n° 11](#) de mai 2024.

→ Conditions de vie des étudiants 2023

L'OVE (Observatoire national de la vie étudiante) a publié une sélection de résultats de la dixième édition de l'enquête nationale sur les « Conditions de vie des étudiants », réalisée entre le 13 mars et le 21 mai 2023. Selon cette étude, 28 % des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur déclarent ne pas avoir pu s'inscrire dans la formation qui avait leur préférence. Cette « orientation contrariée » est plus importante pour l'accès dans certaines filières (comme les STS) et disciplines (droit, économie, lettres ou SHS).

À lire : l'[enquête Conditions de vie des étudiants 2023](#) sur le site de l'OVE.

→ Enseignement supérieur privé lucratif

Dans son rapport présenté le 10 avril 2024, la mission parlementaire sur l'enseignement supérieur privé à but lucratif met en avant trois difficultés centrales du système actuel :

- « un problème d'intelligibilité, de lisibilité et de transparence du paysage de l'enseignement supérieur » ;
 - « un problème de contrôle de la qualité pédagogique des formations non reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur » ;
 - « des dérives préoccupantes qui témoignent de l'absence de régulation du secteur privé lucratif et d'une protection insuffisante de l'étudiant-consommateur ».
- Les rapporteuses formulent 22 recommandations pour une régulation du secteur, par exemple :
- mieux protéger l'appellation « master » ;
 - limiter l'utilisation du terme « bachelor » aux formations proposées par le secteur privé ;
 - harmoniser et rendre obligatoire l'usage d'une terminologie simple pour caractériser les certifications bac+3 et bac+5 non reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur ;
 - simplifier et clarifier l'information disponible sur Parcoursup.

À consulter : le [rapport d'information n° 2458](#) sur le site de l'Assemblée nationale.

→ Différences d'orientation entre filles et garçons à l'entrée de l'enseignement supérieur

Les choix de spécialités au lycée général diffèrent selon le genre : les garçons choisissent plus souvent des spécialités scientifiques, en particulier les mathématiques. Par le biais d'un focus sur les combinaisons de spécialités, elle met en exergue les fortes disparités genrées dans le choix d'orientation vers les filières du supérieur. Le pourcentage de filles varie ainsi de 35 % pour la combinaison « mathématiques, physique-chimie » à 86 % pour « humanités, littérature et philosophie, langues littérature et cultures étrangères et régionales ». La combinaison « mathématiques, SVT » est la combinaison la plus choisie par les élèves de terminale générale, avec 59 % de filles.

Deux mécanismes majeurs sont évoqués. L'un est lié aux stéréotypes de genre : les filles ont plus de difficultés à se projeter dans des filières majoritairement masculines, et réciproquement. Il est pointé la prégnance des stéréotypes sur la place des femmes et des hommes dans la société, à la fois dans la vie professionnelle, familiale ou scolaire. L'autre concerne la confiance en soi : les filles ont une moindre confiance en elles, à compétences équivalentes, notamment en mathématiques.

À lire : la [Note SIES n° 24.03](#) de mai 2024.

Handicap / inclusion

→ Réforme des Ésat

Les Ésat (établissements et services d'aide par le travail) permettent à des personnes en situation de handicap, pour lesquelles il est difficile de travailler en entreprise, d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social.

Le gouvernement envisage une réforme des Ésat, avec l'objectif de rapprocher les droits des travailleurs de ces établissements de ceux de l'ensemble des salariés, y compris pour le Smic.

Cependant, un rapport conjoint de l'IGF (Inspection générale des finances) et de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) recommande que le scénario d'une augmentation de la rémunération des travailleurs des Ésat au Smic ne soit pas retenu. D'après le rapport, la réforme envisagée « constituerait un choc d'offre disproportionné pour les Ésat, avec un gain limité pour une majorité de travailleurs et des pertes pour les autres ».

À consulter : le [rapport](#) sur le site de l'Unapei (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales).

Médical / Santé

→ Sage-femme : réforme à la rentrée 2024

Afin de mieux prendre en compte l'activité de sage-femme comme une profession médicale à part entière, la [loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023](#) prévoit notamment, l'intégration de la formation des sages-femmes dans les universités et la création d'un 3^e cycle d'études en sciences maïeutiques.

Ce 3^e cycle sera mis en œuvre à partir de septembre 2028 pour les étudiants et les étudiantes entrant en 2^e année du 1^{er} cycle dès la rentrée 2024. Il pourra ainsi déboucher sur l'obtention d'un diplôme d'État de docteur en maïeutique, lequel remplacera l'actuel diplôme d'État de sage-femme. Les étudiants et les étudiantes qui débiteront leur formation avant septembre 2024 restent régis par les dispositions antérieures. Les redoublants et redoublantes pourront rejoindre ce nouveau parcours de formation. À noter qu'en raison de l'allongement de la durée des études (qui passent de 5 à 6 ans), il n'y aura pas de diplômés en 2028.

À noter : les textes officiels ne sont pas encore parus.

→ Diététicien / diététicien

Un [arrêté du 24 mai 2024](#) complète la liste des diplômes, certificats et titres permettant d'exercer la profession de diététicien : aux BTS diététique et DUT génie biologique option diététique s'ajoute la licence professionnelle BUT spécialité génie biologique parcours diététique et nutrition.

→ Modalités d'admission en études de santé

À la suite d'une décision du Conseil d'État, les modalités d'admission en études de santé seront modifiées à la rentrée 2024. Seront plus précisément concernées, les conditions et modalités du second groupe d'épreuves d'admission en filière MMOP (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie) : le contenu et les modalités seront davantage encadrés. Les modalités d'organisation des épreuves, leur déroulement et la pondération des notes obtenues feront l'objet d'un cadrage national.

Par ailleurs, les modalités de décompte des candidatures devraient être fixées par arrêté. Spécifiquement pour les étudiants de LAS (Licence avec Accès Santé) n'ayant pas validé leur année, une disposition prévoit que leur candidature ne sera pas décomptée.

Parmi les autres mesures prévues par les textes présentés devant le CNESER du 11 juin 2024 : un encadrement de l'organisation des enseignements en santé permettant une candidature en filière MMOP et du dossier de candidature.

À noter : les textes officiels ne sont pas encore parus.

Emploi / Formation

→ Les jeunes et l'autocensure en matière d'emploi

L'étude menée par l'institut CSA pour Sanofi et la Fondation Mozaïk auprès de 1 751 jeunes âgés de 18 à 24 ans, dont 213 issus des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville), révèle que 73 % des jeunes ont déjà renoncé à candidater à une offre d'emploi, pensant n'avoir aucune chance d'être sélectionnés. Ce chiffre baisse à 67 % chez les jeunes issus des QPV, une chute de 8 points par rapport à 2021, signe d'un volontarisme particulièrement marqué dans cette population.

À lire : [l'enquête « Place d'Avenir »](#) sur le site du CSA.

→ Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes

France stratégie a publié un rapport qui éclaire les phénomènes de reproduction sociale dans les parcours scolaires comme professionnels des jeunes sur les quatre dernières décennies. Les auteurs analysent plusieurs dispositifs publics visant à corriger les inégalités sociales et ayant fait l'objet de réformes significatives depuis 10 ans : mixité sociale et scolaire, obligation de formation 16-18 ans, quotas de boursiers dans Parcoursup, apprentissage dans le supérieur, compte personnel de formation (CPF) et plan d'investissement dans les compétences (PIC).

À lire : le [rapport](#) sur le site de France Stratégie.

→ Naître en outre-mer : de moindres opportunités que dans les autres régions de France

Dans une note d'analyse publiée en mai 2024, France stratégie explique que « les natifs des Antilles et de La Réunion subissent une pénalité significative en matière d'opportunités éducatives et professionnelles par rapport aux métropolitains, même issus des régions à plus faibles opportunités. À origine sociale comparable, les natifs de ces territoires ont 20 % à 25 % de chances en moins d'obtenir un diplôme du supérieur, environ 12 % de chances en moins d'accéder à l'emploi, et 35 % à 45 % de chances en moins d'occuper un poste de cadre ».

À lire : la [note d'analyse n° 137](#) sur le site France stratégie.

→ Parcours professionnel des étudiants internationaux formés en France

À l'occasion de la 2^e journée mondiale des alumni, Campus France, en partenariat avec l'institut Verian, a publié les résultats de son enquête menée auprès de 10 000 étudiants internationaux formés en France. D'après cette étude, près d'un alumni sur deux a trouvé son premier emploi en France (48 %), 44 % dans leur pays d'origine, et 8 % dans un autre pays. L'enquête souligne également que 76 % d'entre eux utilisent aujourd'hui la langue française au quotidien (vie professionnelle et/ou personnelle).

À consulter : l'enquête « [Parcours des alumni](#) » sur le site Campus France.

Usage du numérique

→ Baromètre du numérique 2023

Selon le Baromètre 2023 du numérique publié par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), neuf Français sur dix sont internautes, et 82 % des jeunes de 12 ans et plus se connectent chaque jour à internet dans l'Hexagone. 87 % des Français sont équipés d'un smartphone, lequel reste l'équipement le plus souvent utilisé pour se connecter. 72 % des internautes fréquentent les réseaux sociaux presque tous les jours et 44 % s'y connectent plusieurs fois par jour.

L'étude du Crédoc note « un certain niveau d'intérêt à l'égard du déploiement » de l'intelligence artificielle : sept Français sur dix ont déjà entendu parler des nouveaux outils (ChatGPT, par exemple) ; 20 % les ont déjà expérimentés.

À lire : l'[enquête](#) du Crédoc et la [synthèse](#) sur le site Vie publique.

→ Impact des IA sur les étudiants

Le Pôle Léonard de Vinci, qui regroupe 3 écoles privées : l'EMLV (Management), l'ESILV (Ingénieurs) et l'IIM (Digital)) a réalisé un sondage parmi ses étudiants de 4^e année (1 600 étudiants) sur les enjeux de l'intelligence artificielle. Selon l'étude, 99 % des étudiants utilisent les IA génératives, dont 92 % les utilisent régulièrement et 30 % quotidiennement. La majorité des étudiants les considère comme une aide pour diminuer leur temps de travail, résoudre des problèmes complexes, augmenter leur productivité et leur performance ou encore gagner du temps dans la vie quotidienne.

À consulter : l'[étude](#) sur le site du pôle Léonard de Vinci.

→ Usage des écrans

À la demande du président de la République, une commission constituée d'experts de la société civile a évalué les impacts de l'exposition des enfants aux écrans ainsi que l'efficacité des actions déjà mises en œuvre. Cette commission a formulé également 29 recommandations, dont certaines concernent l'enseignement scolaire.

À consulter : le [rapport](#) sur le site Vie publique.

Divers

→ Décentralisation : le rapport Woerth

Dans un rapport remis au président de la République le 30 mai 2024, Éric Woerth a formulé 51 propositions pour simplifier l'organisation territoriale. Concernant l'éducation, le député recommande « d'impliquer plus fortement les régions dans la stratégie et le financement de l'enseignement supérieur ». Selon lui, les régions doivent s'investir davantage dans l'enseignement supérieur et la recherche sur leur territoire en commençant par renforcer leur compétence en matière d'orientation post-secondaire, notamment par le transfert des missions régionales assurées par l'Onisep et des conseillers d'orientation des lycées.

Par ailleurs, Éric Woerth suggère que les régions soient signataires et financeurs, aux côtés de l'État, des contrats d'objectifs, de moyens et de performance de toutes les universités ayant un rayonnement sur le périmètre régional. Il estime qu'en plus du CPER qui permet déjà de financer des projets universitaires, cela permettrait aux régions d'orienter les stratégies d'enseignement supérieur sur leur territoire sans remettre en cause l'autonomie des universités.

Éric Woerth propose par ailleurs la création d'un établissement public local dénommé « Service départemental des solidarités », présidé par le président du conseil départemental, qui permettrait de transférer au département le financement et la gestion des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap), de la médecine scolaire et des services sociaux de l'Éducation nationale.

À consulter : le [rapport](#) en ligne sur le site Vie publique.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel.